



Livry-Gargan, le 29 août 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE PORTANT OUVERTURE AU PUBLIC  
DE LA MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE BAYARD  
77 A 83, ALLEE BAYARD  
93190 LIVRY-GARGAN**

**N° 2024. 454**

Le maire de LIVRY-GARGAN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public,

Vu le code de la construction et de l'habitation en ses articles R 143-1 et suivants,

Vu le code de la construction et de l'habitation en son article R 143-23 conférant au maire le pouvoir de contrôle des dispositions destinées à assurer la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'article R 143-42 du même code conférant au maire le devoir de notification des résultats des visites des commissions de sécurité,

Considérant que cet établissement est classé types R, 2<sup>ème</sup> catégorie au sens de l'article R 143-19 du code de la construction et de l'habitation,

Considérant que Monsieur le maire émet un avis favorable à l'ouverture au public de la maternelle du groupe scolaire Bayard, suite à l'avis favorable de la CCSA en date du 28 août 2024,

Considérant que la sécurité du public et du personnel de l'établissement susmentionné est assurée de façon satisfaisante,

**ARRETE**

Article 1 : La maternelle du groupe scolaire Bayard – 77 à 83, allée Bayard à Livry-Gargan, est autorisée à ouvrir au public,

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au responsable de l'établissement ou à son représentant,

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de la Seine-Saint-Denis.
- Monsieur le directeur du laboratoire central de la préfecture de police - 39bis, rue Dantzig -75015 PARIS.

HÔTEL DE VILLE


3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240829-2024-454-A1  
Date de télétransmission : 06/09/2024  
Date de réception préfecture : 06/09/2024

- Madame la commandante divisionnaire fonctionnelle du commissariat de Police – 95/97, avenue Aristide Briand – 93190 Livry-Gargan.
- Monsieur l'officier commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris - bureau prévention/prévision - 12, rue Carpeaux - 75018 Paris
- Monsieur le procureur de la République - Près le tribunal de grande instance de Bobigny - 173, avenue Paul Vaillant Couturier - 93308 BOBIGNY Cedex.



  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller Départemental

**Reçu pour notification le :**  
**Et pris possession d'un exemplaire**